



- PLU**
-  Emplacements réservés
- Annotations**
-  Bâtiment d'élevage
  -  Espaces verts protégés (Art. L151-19 du C.U)
- zonage PLU**
-  Ua : Secteur urbain ancien du coeur des villages et hameaux
  -  Ub : Secteur urbain contemporain de moyenne densité
  -  Uc : Secteur urbain contemporain de faible densité
  -  Uep : Secteur des équipements publics
  -  Ux : Secteur à destination des activités économiques
  -  1AUx : Secteur d'urbanisation future à destination des activités économiques
  -  A : Secteur agricole
  -  A-stecal : Secteur destiné à un entrepôt communal
  -  A-zh : Secteur agricole concerné par une zone humide
  -  Av : secteur viticole
  -  N : Secteur naturel
  -  N-zh :Secteur naturel concerné par une zone humide
  -  Nc : Secteur de la carrière